

8%

C'est la part des dépenses
de vacances dans le budget des
familles aux faibles ressources.

Credoc, à partir de l'enquête
« Budget des familles 2011 », Insee.

ensemble
N° 16
JUIN 2023

DOSSIER

VACANCES

CONQUÉRIR LE DROIT À CHANGER D'AIR

Plus de quatre-vingt-cinq ans après l'instauration des congés payés, la démocratisation des vacances amorcée pendant la période des Trente Glorieuses est au point mort. Un point de clivage de plus... Historiquement lié au syndicalisme et facteur de cohésion, le tourisme social n'en est que plus indispensable.

Avec le mois de juin et la fin de l'année scolaire viennent l'été et les projets pour les grandes vacances. Colos, camps ou encore centres de loisirs pour les jeunes selon les âges, séjours familiaux au bord de la mer ou à la montagne, voyages à l'étranger... Pour qui veut faire ses valises, l'étendue des propositions est infinie. À condition que les finances suivent ou que les aides soient à la hauteur. Or, en ce début de ^{xxi}e siècle, au pays qui s'enorgueillit du Front populaire, de juin 1936 et de la conquête sociale que furent les congés payés, un gros tiers des Français (environ 40% de la population) reste encore chez eux pendant les grandes transhumances. Le taux de départs plafonne depuis quarante ans. En 1985, il était de 61 %, selon le Credoc (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), et de 64 % en 2019. La définition des vacances qui prévaut pour la statistique et les

pouvoirs publics est pourtant modeste. C'est « l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile ». Il peut donc s'agir d'un séjour à quelques kilomètres de chez soi pour visiter la famille ou d'un week-end prolongé chez des amis. À mille lieues des deux semaines au bord de la mer qui font partie de l'imagerie des vacances.

1936, LES IMAGES ICONIQUES

Des gares et des trains bondés, des familles d'ouvriers sur la plage, découvrant la mer, la vie au grand air et les joies du camping improvisé... Les photographies de l'été 1936 illustrent une parenthèse enchantée dans une période sombre ; elles demeurent iconiques et marquent, dans l'imaginaire, l'avènement des vacances pour la France laborieuse. Mais si les billets populaires de congés annuels, aïeux des actuels billets congés annuels de la SNCF, s'arrachent

effectivement, les départs en vacances d'ouvriers sont en fait très limités. Il faut attendre l'après-guerre, la croissance économique des Trente Glorieuses (démocratisation de l'automobile, grands aménagements touristiques) et, surtout, des décennies d'efforts du mouvement syndical pour que le tourisme se développe largement dans toutes les couches de la population. Via des associations – la plus connue est Tourisme et travail, proche de la CGT –, les organisations syndicales mettent en effet en place des dispositifs pour organiser les vacances des bénéficiaires de leurs comités d'entreprise. Le droit aux congés payés, ce n'est pas le droit à partir en vacances.

UNE UTOPIE CONTRARIÉE

Certes, la durée des congés payés est passée de deux semaines en 1936 à trois en 1956, quatre en 1969, puis cinq en 1981. Et l'explosion des départs en vacances



« Dans les entreprises, il est de plus en plus difficile de prendre ses congés quand on le veut. »

RÉGIS CRUNCHANT, COLLECTIF CONFÉDÉRAL CULTURE, SPORT ET TOURISME SOCIAL DE LA CGT

jusqu'à la fin des années 1970 est impressionnante. « *Huit millions de Français partent en vacances en 1951, contre vingt millions en 1967, et près de trente millions en 1979* », note l'historien Sylvain Pattieu. Depuis, un plafond de verre s'est installé. Du côté législatif, la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 a bien fait de l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux

vacances et aux loisirs un objectif national et un droit fondamental. Mais elle en reste au stade du vœu pieux. En effet, à quoi sert un droit si aucune politique publique ne permet de le mettre en œuvre ? La dernière en date, visant à soutenir le départ en vacances du plus grand nombre, remonte à 1982, avec le lancement des chèques-vacances. « *Déjà, dans les faits, le droit au congés payés est souvent entravé. Dans les*

entreprises, il est de plus en plus difficile de prendre ses congés quand on le veut, note Régis Crunchant, coanimateur du collectif confédéral culture, sport et tourisme social de la CGT. *Entre manque de personnel et charge de travail, il arrive de plus en plus souvent que la période choisie par le salarié ne convienne pas au patron. Et, aujourd'hui, c'est le niveau des salaires qui est une entrave au départ en vacances. Si nous*

gagnons cette bataille, chacun pourra faire son choix de vacances. ». C'est un clivage social qui n'est jamais pointé. En dehors des classes moyennes supérieures, voire des salariés des grandes entreprises où existent encore des CSE disposant d'importants moyens, la hausse du coût de la vie et l'inflation poussent les ménages à rogner sur les vacances. Au mieux, ceux qui n'y ont pas renoncé limitent leurs dépenses pendant leur séjour, au pire, elles partent de moins en moins longtemps. Quant aux fameux chèques-vacances, ils finissent trop souvent par servir à arrondir les fins de mois (restaurant, voire fast-food, parc de loisirs, billets de train ...).

UN DROIT FONDAMENTAL

Signe des temps, le chèque-vacances, distribué la plupart du temps par les CSE, va dans le sens de l'individualisation de l'action sociale. En le créant, les pouvoirs publics ont fait passer par pertes et profits

la volonté originelle de démocratisation des vacances et d'émancipation des travailleurs par le temps libre. Un cap que le tourisme social tente de préserver. Les CSE CGT qui ont conservé des centres de vacances ont rejoint le réseau Unat (Union nationale des associations de tourisme de plein air), qui interpelle régulièrement les pouvoirs publics. Face à la montée en gamme des colonies de vacances des enfants, ses opérateurs se battent pour conserver des offres accessibles à tous, par exemple en accueillant divers dispositifs de soutien au départ des plus précaires. En plus d'offrir « *le partage d'une expérience de sociabilité* », ces centres de vacances,

notamment ceux qui sont gérés par les CSE CGT, mettent un point d'honneur à proposer « *des animations culturelles de qualité*, tient à rappeler Régis Crunchant. *Pour nous, la culture est aussi moyen émancipateur contre les prisons qu'on se met dans la tête en se disant telle musique ce n'est pas pour moi, je ne peux pas aller voir tel spectacle. Or, il faut en donner les clefs de compréhension* ».

Le propre des vacances ou du tourisme est en effet d'aller à la découverte de l'inconnu. Or, le tourisme social, comme les colonies de vacances, sont un pilier de l'éducation populaire. À l'heure où le gouvernement s'apprête, par exemple, à mettre 110 millions sur la table pour un service national universel (SNU) au nom de la cohésion de la jeunesse et de sa découverte de la vie collective, il pourrait, au même motif, soutenir les colonies de vacances et, plus largement, le tourisme social et solidaire.

■ CHRISTINE MOREL



D.R.

ENTRETIEN

TROIS QUESTIONS À... ARNAUD HENNEBERT, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DE COORDINATION DES ACTIVITÉS DE VACANCES, SPORT ET CULTURE DES CSE CGT (ANCAV-SC)

« LE TOURISME SOCIAL EST SOLIDAIRE ET NON CAPITALISTIQUE »

En 2019, l'Ancav TT, héritière de Tourisme et travail, est devenue l'Ancav-SC. Pourquoi ?

En 2016, le 51^e congrès de la CGT a porté le droit à l'accès des salariés aux vacances, aux sports et à la culture au même niveau que l'accès à la santé ou au logement. La CGT s'est donc dotée de collectifs confédéraux sport, culture et tourisme social, l'Ancav TT devenant Ancav-SC pour élargir son périmètre au-delà du droit aux vacances pour tous. Son premier pilier est le patrimoine social des CSE dans les villages-vacances et le second, la vingtaine d'associations qui, au niveau national, proposent aux individuels et aux CSE des séjours – avec des opérateurs du tourisme social – ainsi que des activités culturelles et sportives.

Historiquement, les syndicats ont été déterminants dans la construction du départ en vacances des salariés. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le changement fondamental, c'est la diminution des moyens syndicaux de nos CSE. Seuls ceux qui ont conservé un patrimoine social historique peuvent encore subventionner et organiser le départ en vacances des salariés. Beaucoup d'autres sous-traitent les activités sociales et culturelles ou font de la redistribution. Mais c'est un engrenage : les salaires n'augmentant pas assez, les chèques-vacances, -lire ou -culture pallient la baisse du pouvoir d'achat. Il faut de plus être vigilants : gouvernement et patronat aimeraient assimiler les subventions CSE qui permettent d'organiser les vacances à des avantages sociaux à fiscaliser.

Peu de ménages partent vraiment en vacances. Est-ce un sujet pour la CGT et l'Ancav-SC ?

Pour les pouvoirs publics, passer une semaine chez les grands-parents avec les enfants, c'est partir en vacances. Ce n'est pas notre conception. Nous voulons sauvegarder les acteurs du tourisme social, car leur modèle est solidaire et non capitaliste : leurs tarifs varient selon le revenu du foyer familial et leurs gains sont réinvestis dans les structures – qui risquent de pas faire le plein cet été. Sur notre cible, les ouvriers, nous sommes en échec. La raison ? Une crise sociale qui fait encore plus renoncer aux vacances et des camarades qui, par manque d'informations ou de transmission de savoirs, privilégient les opérateurs marchands.

■ ENTRETIEN RÉALISÉ PAR C.M.

COUPS DE POUCE

Les aides aux vacances

Des dispositifs peuvent vous aider à boucler votre budget, particulièrement en période d'inflation. Les comités sociaux et économiques, les collectivités, certaines mutuelles, des dispositifs d'État, sont d'un précieux soutien. Tour d'horizon, non exhaustif.

Chèques-vacances

Ce dispositif, promu par l'Association nationale des chèques vacances (ANCV), permet de financer de nombreuses prestations (hôtels, restaurants, parcs d'attractions, transports, campings...). L'employeur ou le comité social et économique en financent une partie, le salarié une autre, en fonction de son niveau de rémunération. Tous les salariés peuvent en bénéficier. Soit, en 2021, 4,6 millions de salariés et de travailleurs indépendants, 11 millions de personnes en comptant les familles.

Départ 18:25

Cet autre dispositif géré par l'ANCV est réservé aux jeunes de 18 à 25 ans (disposant soit d'un revenu fiscal de référence de 17 280 euros par an, soit étant titulaire d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation, étudiant boursier, bénéficiaire de l'Aide sociale à l'enfance, etc). Ce coup de pouce peut aller jusqu'à 250 euros (dans la limite de 80 % du prix du séjour et avec un reste à charge de 50 euros minimum), à faire valoir sur des séjours agréés. Il est possible de partir avec des amis ou en couple, même si ces participants ne sont pas éligibles au dispositif.

Aide aux vacances des familles

Il faut avoir un enfant âgé de moins de 18 ans, être allocataire de la CAF, avoir un quotient familial inférieur à 700 euros. Si vous êtes éligible, vous êtes censé avoir reçu un courrier entre janvier et mars. Si le quotient familial se situe entre 0 et 450 euros, la CAF prend en charge 65 % du coût d'une semaine de séjour, et 50 % pour un quotient familial compris entre 451 et 700 euros, à condition de partir dans un des 36 000 centres de vacances labellisés Vacaf. Le montant de l'aide est versé directement au centre de vacances.



JEAN-MARC LOOS/MAKPPP

Aide aux vacances des enfants

Cette aide de la CAF permet de faire partir vos enfants en colonies de vacances, là encore dans un centre agréé Vacaf. Les critères d'éligibilité varient selon les départements, mais, généralement, la durée du séjour ne peut excéder quinze jours.

Colos apprenantes

Pour favoriser la mixité sociale, les colos apprenantes sont ouvertes à tous les mineurs âgés de 3 à 17 ans, en particulier les enfants en situation de handicap, en situation de décrochage scolaire ou relevant de l'aide sociale à l'enfance, ou domiciliés dans un quartier prioritaire de la ville, mais aussi les mineurs dont le quotient familial

est inférieur ou égal à 1 500 euros. Les colos sont proposées par des prestataires labellisés par l'État, qui leur verse une aide pouvant aller jusqu'à 500 euros par mineur et par semaine.

Billet congé annuel de la SNCF

Ce dispositif vous permet de bénéficier d'une réduction d'au minimum 25 % sur un billet TGV, TER ou Intercités, pour un trajet d'au minimum 200 kilomètres aller et retour. Vos proches peuvent aussi en bénéficier s'ils vivent sous votre toit ou s'ils voyagent avec vous. Pour en faire la demande, il faut télécharger un formulaire sur Sncf.com et le faire signer par votre employeur avant de la déposer en gare ou... directement en ligne. ■ SARAH DELATTRE

COLONIES DE VACANCES

Partir, pour mieux grandir

Si les aides aux vacances constituent de véritables coups de pouce, trop d'enfants demeurent exclus d'un droit aussi essentiel que celui à l'éducation. Malgré la fin de l'âge d'or des séjours collectifs, les colonies ont toujours une bonne réputation et contribuent à l'épanouissement des enfants.

L'école est finie, dans quelques semaines ! Deux et deux font désormais autant qu'ils veulent ; Pythagore se moque de l'hypoténuse ; chou, bijou prennent un « s » au pluriel si ça leur chante ; la soldatesque va s'éteindre à Marignan en 2100. Quelle importance, ce sont les vacances ! Et, avec elles, le temps des grasses matinées, des journées ensoleillées qui s'étirent à l'infini, des châteaux de sable, des fous rires avec les grands-parents, des jolies colonies, « you kaïdi aïdi aïda » ! Un temps pour l'évasion, la liberté, mais également un temps d'enfermement et d'exclusion pour les enfants qui restent assignés à résidence. Selon une étude publiée par l'Insee en mars 2023, « un enfant sur dix âgé de 1 à 15 ans ne partait pas en vacances en 2021 pour des raisons financières. Les privations sont toutefois moindres depuis une dizaine d'années. En 2009, 17,4 % des enfants de moins de 15 ans ne pouvaient pas partir au moins une semaine par an en vacances, contre 11,8 % en 2014 et 10 % en 2021 ». « Le droit aux vacances est un droit essentiel qui permet de grandir, de s'ouvrir aux autres, d'oublier un peu les tracasseries du quotidien », défend Catherine Luffroy, membre du bureau national du Secours populaire qui, tous les ans, permet à des enfants et à des familles en difficultés matérielles de se dépayser.

PLUS DE CHANCE
DE SE SENTIR HEUREUX

« En France, les vacances représentent une norme sociale qui pèse fortement. Les projets de départ pour l'été constituent facilement un sujet de conversation au travail,

chose inimaginable en Allemagne. Des études montrent que les vacanciers ont 1,6 fois plus de chance de se sentir heureux. Dans ce contexte, le fait de ne pas partir, de n'avoir pas grand-chose à raconter à la rentrée est un marqueur fort d'inégalité et suscite un sentiment d'exclusion », pointe Jörg Müller, politiste au Crédoc. Lequel observe par ailleurs un taux de départ identique à celui d'avant la crise

« Les séjours collectifs permettent à l'enfant de gagner en autonomie, de s'ouvrir aux autres, d'élargir le champ des possibles. »

ANNE CARAYON, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION JEUNESSE AU PLEIN AIR (JPA)

sanitaire. « Alors que l'inflation persiste, les classes modestes semblent s'imposer des restrictions sur des biens de nécessité, sur l'alimentation notamment, pour partir quand même un peu en vacances, ou au moins permettre à leurs enfants de changer d'air sans eux », poursuit Jörg Müller, pour qui les aides accordées par les comités d'entreprise (chèques vacances, etc.), la Caisse d'allocations familiales ou les collectivités constituent un véritable coup de pouce. Si l'âge d'or des colos se situe entre 1945 et 1965, les séjours collectifs continuent d'avoir bonne presse, en dépit d'une lente désaffection. Selon l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ), plus de 1,25 million d'enfants mineurs sont partis lors d'un séjour collectif en 2021-2022, contre plus de 1,43 million en 2018-2019, avant la pandémie. Une parenthèse qui, loin des parents, se révèle souvent bénéfique.

« Les séjours collectifs permettent à l'enfant de gagner en autonomie, de s'ouvrir

Chaque année, depuis 1979, le Secours populaire organise la Journée des oubliés des vacances. Des milliers d'enfants peuvent bénéficier à cette occasion d'une sortie à la mer, à la montagne...



PATRICK GELYSIPA

aux autres, d'élargir le champ des possibles en explorant des activités inconnues et en faisant des rencontres. Plus globalement, les enfants qui ont connu les colos font des adultes plus impliqués dans la vie de la cité», constate Anne Carayon, directrice générale de l'association Jeunesse au plein air (JPA), qui regroupe près d'une quarantaine d'associations attachées à la solidarité, la laïcité et la citoyenneté.

UNE INSTITUTION ENVELOPPANTE

À travers une étude sur la socialisation juvénile en colo réalisée pour le compte de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), la sociologue Pauline Clech écrit que « la colonie de vacances est une institution enveloppante qui vise à la fois à créer un collectif et à agir sur chaque jeune individuellement. Ses effets socialisateurs sont doubles. La colo renforce certaines dispositions acquises hors de cet espace liées aux rapports de classe et de genre. Dans le même temps, la colonie de vacances est l'occasion

LES « APPRENANTES »

Lancé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au sortir du confinement pour pallier ses effets délétères, le dispositif « colos apprenantes » est reconduit en 2023 pour la quatrième année consécutive. Il vise un triple objectif social, éducatif et culturel en permettant à des enfants de milieux modestes de partir, d'approfondir leurs connaissances, autrement que par un apprentissage scolaire, et de découvrir de nouveaux horizons. En 2022, 80 000 mineurs âgés de 3 à 17 ans en ont bénéficié. Si le dispositif a été accueilli un peu froidement à ses débuts, il semble avoir convaincu les professionnels. « Plus de 30 % des parents déclarent qu'ils n'auraient pas pu offrir de vacances à leurs enfants sans ce dispositif », observe ainsi Anne Carayon, la directrice générale de Jeunesse en plein air, qui souhaite que l'enveloppe budgétaire de 70 millions d'euros soit dorénavant inscrite dans le projet de loi de finances.

d'une transformation de soi inédite, en ce qu'elle permet de grandir et d'élargir son univers culturel de référence ». Dans un rapport plus détaillé, la sociologue note que « cette institution des vacances tend à devoir pallier la ségrégation caractéristique des autres domaines de la vie sociale des jeunes pour faire respirer notre société et la préserver de l'implosion ». Reste à voir si ces séjours collectifs demeurent vraiment un espace de mixité sociale. Le constat est assez nuancé. « Le marché des séjours collectifs est aujourd'hui très varié. Qu'y a-t-il de commun entre un prestataire privé qui propose un tour d'Europe des parcs d'attractions [facturé plus de 2 500 euros les deux semaines, ndlr] et une collectivité territoriale qui s'efforce de maintenir des séjours ouverts à tous », interroge Julien Fuchs, professeur des universités à Brest et auteur de *Le Temps des jolies colonies de vacances*. Lequel note une « partition entre les colonies pour enfants de riches et celles pour les enfants des classes populaires ».

UN PAN DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE À SAUVEGARDER

C'est notamment pour maintenir une relative mixité sociale que la mairie communiste de Montreuil (Seine-Saint-Denis) lutte pour conserver son centre historique de vacances à Alleverd, entre Grenoble et Chambéry. Avec les difficultés de consacrer un budget important à son entretien, ce qui a conduit la municipalité à vendre trois autres de ses centres. « Alleverd, c'est un peu notre madeleine de Proust. Des générations de montreuillois y sont parties en colonies. Il suffit de lire les commentaires sur les réseaux sociaux chaque fois que la mairie poste une information sur son centre pour se rendre compte qu'il fait partie de la mémoire collective », s'amuse Dominique Attia, adjointe déléguée à l'éducation, à l'enfance et aux bâtiments. C'est ainsi que quelque 600 enfants y séjournent chaque année. « Nous faisons en sorte de brasser les publics, en favorisant le départ aussi bien des enfants vivant en hébergement d'urgence que ceux de bobos montreuillois », enchaîne l'élue. Sur ce, bonnes vacances !

■ SARAH DELATTRE

